

L'Événement demande la réorganisation du parti libéral sur une base bien définie. C'est une nécessité reconnue par tous les hommes intelligents qui ont suivi le mouvement politique. Jusqu'à présent, toute la politique du parti a consisté à ne point se compromettre. Il ne se vante que d'une chose, c'est de n'avoir accompli, en fait de corruption, rien de plus que les conservateurs..... Le parti national a entrepris de se suicider en se séparant de ses meilleurs hommes, et s'il meurt un jour d'inanition, ce sera sa faute. Des hommes tels que M. Fabre jetteront en vain le cri d'alarme; tant que l'égoïsme prévaudra sur l'intérêt public, le parti continuera de glisser sur la pente de la décadence."

Maintenant, pour terminer, nous allons faire connaître comment le *National* de Toronto apprécie la même situation. Voici en quels termes il s'exprime :

"Tandis que l'organe anglais du ministère, à Montréal, fait tout ce qu'il peut pour empêcher une scission dans le parti, nous regrettons de voir le *National* s'efforcer de bannir toute liberté de penser des rangs libéraux. Nous n'affirmons pas qu'il agisse ainsi par conviction, mais il est regrettable que les exigences de parti le forcent à dénoncer les hommes les plus capables du parti en question. Le *Reveil* est rédigé par l'un des écrivains les plus sérieux et les plus remarquables de la province de Québec. Son but a toujours été et est encore de garantir la population Canadienne-Française contre les préjugés et les idées étroites qui doivent infailliblement, si l'on ne réagit pas, s'implanter chez un peuple tenu par sa position, en dehors du courant des progrès qui s'accomplissent tous les jours dans le monde. M. Buies n'attaque pas la religion dominante dans la province; il a formellement annoncé qu'il ne voulait pas intervenir dans les questions religieuses; s'il a dû prendre une attitude hostile au clergé, c'est parce que les organes de celui-ci ont été les premiers à l'attaquer; M. Buies se trouvait dans le cas de légitime défense. C'est une pitié de voir l'effet que la censure ecclésiastique a produit sur ce parti qui s'annonçait comme le champion de la liberté de la pensée et de la parole. Malheureusement le *National* et ses amis ne sont plus libres; leur prétendu zèle, pour la défense de leurs droits, ne va pas jusqu'à la pratique. Inutile de conseiller aux libéraux d'Ontario,—nous exceptons ceux qui ne sont réformistes que de nom,—de refuser maintenant leur appui aux Rouges de Québec qui viennent de manifester une faiblesse si déplorable. Pas un protestant d'Ontario,—sauf quelques bigots incurables,—ne demande au *National* et à ses collaborateurs d'attaquer la religion ou de faire la guerre au clergé; mais ce n'est pas trop de leur demander de défendre la liberté de la pensée, de la parole et de la discussion. Se soumettre à des préjugés, qu'ils soient imposés par le clergé ou par des laïques, c'est renoncer aux titres de journaliste réformiste et de libéral. Rien n'établit mieux l'influence qui a été exercée en cette occasion que l'attitude prise par un journal aussi recommandable que le *National*. Quand un publiciste commence à dire "qu'il faut craindre les extrêmes," etc., etc., c'est qu'il a évidemment passé sous le joug qui pervertit l'intelligence et tient la voix de la conscience baillonnée. Il nous semble que les catholiques de la province de Québec pourraient concilier le progrès avec la foi; ceux qui sentent cette conciliation possible ne devaient pas, du moins, être reniés par leur parti et mis, malgré eux, en antagonisme avec l'église.

## L'AFFAIRE COTTÉ

Les assises criminelles du district de Montréal viennent de se terminer après une session de près de cinq semaines. Le calendrier était des plus chargés et il paraît que presque tous les crimes et délits prévus par les statuts y étaient inscrits. La besogne de l'Hon. juge Dorion, à qui était dévolue la tâche de présider la cour, a été tellement considérable et ardue qu'il a été obligé vers la fin du terme de se faire remplacer par l'Hon. juge Ramsay. Quelques procès ont eu le don de captiver vivement l'attention publique, mais celui qui a le plus excité de curiosité et créé la plus grande sensation dans les cercles commerciaux et financiers de notre bonne ville, a été le procès de l'ex-caissier de la Banque Jacques-Cartier, M. Cotté, qui a été déclaré coupable par le petit jury. Aussi, l'offense dont il était prévenu est une des plus graves dont un homme de sa position puisse se rendre coupable envers la société. Il était accusé d'avoir violé tous les principes considérés comme fondamentaux dans la transaction des affaires de finance, d'avoir abusé de la confiance qu'on avait reposée en lui, d'avoir employé sans aucun discernement et sans aucune prudence l'argent dont il avait la manipulation, d'avoir mis en péril la position de la Banque par des spéculations hasardeuses et de l'avoir entraînée, finalement, à la banqueroute par sa mauvaise administration et ses fausses représentations. Et il a été amplement prouvé, au cours du procès, que ce caissier prévaricateur n'a pas craint, en effet, de recourir même au parjure dans ses rapports au gouvernement et aux directeurs de la Banque. Il a été surabondamment démontré, que voyant celle-ci sur le bord de la ruine, il a continué, par des faux bilans et des expédients malhonnêtes, à cacher cet état de choses aux directeurs aussi longtemps qu'il a pu; qu'au lieu d'exposer franchement la situation, comme devait le faire un honnête homme en pareille occurrence, il a persisté jusqu'au bout dans son système de duperies et de fraudes de toute espèce. En un mot, il a été constaté jusqu'à la dernière évidence qu'il n'a pas hésité à descendre jusqu'au crime pour tâcher d'éviter les conséquences fatales et la ruine qu'avaient entraînées pour les directeurs de la Banque son incapacité, sa négligence coupable et ses manœuvres frauduleuses.

Et cependant, cet homme qui vient d'être convaincu de culpabilité sur tous les chefs d'accusation que nous venons d'énumérer, par un jury dont l'opinion publique est unanime à approuver le verdict, n'aurait jamais probablement été traduit devant une cour de justice et subi son procès, si ceux qui sont chargés de l'administration de la justice dans cette province eussent été laissés à eux-mêmes. Oui, il est acquis maintenant que si M. Cotté a subi son procès et a été justement flétri d'un verdict de coupable, cela est dû au fait que M. Blake, ministre fédéral, a, dans l'intérêt de la société, forcé le gouvernement de Québec à agir. Sans cette intervention, M. Cotté jouirait en paix de l'immunité que le gouvernement le plus catholique de la terre accorde aux criminels et aux dilapidateurs de toute espèce qui ont l'honneur d'être au nombre de ses amis, ou qui lui ont rendu dans le passé des services électoraux et autres. C'est un organe officieux de ce même gouvernement, la sainte *Minerve*, qui a eu le cynisme de nous dévoiler la chose d'un air triomphant. Voici comment la vieille éhontée a été amenée à faire cet aveu.

Dans son adresse au jury, M. Chapleau, à la fois membre du gouvernement de Québec et défenseur de